



Participation aux études de mon enfant majeur

Par **Judoka92**, le **02/11/2011** à **15:39**

Bonjour,
Mon ex femme me réclame une participation en + de le pension alimentaire (600€ pour 2 enfants) pour les études de notre fils de 21ans.
Elle a signée un contrat dans une école privée l'an dernier ou mon fils n'a fait que 2 mois. Elle a payé un seul trimestre et donc l'établissement lui réclame le solde avant le passage des huissiers.
Cette année elle l'a inscrit dans une autre école toujours privée...
Elle me demande donc aujourd'hui de participer à hauteur de 50 % de la facture totale (le solde + la nouvelle école).
J'aimerais savoir si je peux refuser de payé ?
Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **02/11/2011** à **18:02**

Tout dépend du jugement.
S'il dit que vous devez payer la pension alimentaire et rien d'autre, vous ne devez payer que la pension alimentair
S'il dit que vous devez payer la PA + les frais de scolarité (ou la moitié des frais), vous pouvez saisir le juge car vous n'avez pas été avisé, que les frais sont anormalement élevés etc.